

## Précautions à prendre

### Précautions complémentaires CONTACT GALE dès la suspicion du cas

Signalisation sur la porte de la chambre, planning, dossier...  
Application des mesures jusqu'à 48 h après le traitement

#### Organisation

- Privilégier le matériel à usage unique et individualiser le matériel réutilisable.
- Prévoir des dotations complémentaires en matériel à usage unique (surblouse, gants...) et du désinfectant antiparasitaire. **Limiter le stock de matériel à usage unique dans la chambre aux besoins d'une journée.**

#### Recommandations aux soignants et aux intervenants externes

- Port des gants et surblouse à manches longues dès l'entrée de la chambre +/- tablier plastique à UU si soins mouillants ou souillants, à retirer avant la sortie de la chambre.
- **Lavage des mains au savon doux** puis friction hydro-alcoolique des mains (FHA en 1<sup>re</sup> intention non efficace sur le sarcopte).

#### Gestion de l'environnement et du matériel

- Dépoussiérage minutieux élargi (intérieur et extérieur des meubles).
- Surfaces et sols : réaliser **1 fois par jour l'entretien avec un détergent-désinfectant.**
- **Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable quotidiennement au détergent-désinfectant. Pour le matériel en tissu ou absorbant (tensiomètre, sangle lève-malade...), appliquer un désinfectant antiparasitaire.** Placer le matériel dans un sac plastique identifié et le laisser en contact avec le désinfectant antiparasitaire selon la durée préconisée par le fabricant.

#### Gestion du linge et des déchets

- Réaliser le traitement du linge dans les 12 h après la prise médicamenteuse.
- **Port de surblouse à UU + gants obligatoires** pour les personnels assurant le traitement du linge.
- **Traitement de la literie (matelas, oreillers, traversins housés) :** Si housse en bon état, entretien au détergent désinfectant. Si housse dégradée : traiter la housse avec l'antiparasitaire, la plier côté contaminé vers l'intérieur et l'évacuer en ordures ménagères. Traiter ensuite la face exposée de la literie avec l'antiparasitaire et la retourner, mettre la nouvelle housse. Respecter un délai de 12 h avant de la réutiliser.
- **Literie :** Pendant la durée du traitement, changer quotidiennement les draps, taies d'oreillers...
- Conditionner le **linge** en emballage étanche. **Ne pas le stocker dans la chambre.**
- **Linge lavable à une t° ≥ à 60 °C :** l'évacuer rapidement par le circuit habituel du linge selon le protocole de l'EMS.
- **Linge lavable à une t° ≤ à 60 °C :** mettre le linge dans un sac, le pulvériser avec un produit acaricide, fermer le sac, attendre le temps préconisé par le fabricant puis circuit habituel de traitement du linge. Port d'un masque pour les personnes chargées de cette tâche et ouverture des fenêtres.
- **Linge lavable à une t° ≤ à 60 °C et en l'absence de produit acaricide,** placer le linge dans un sac plastique fermé, pendant 3 jours pour une gale commune, pendant 8 jours pour une gale profuse.
- **Ne pas oublier de traiter les objets en tissus non lavables : coussins, peluches, pantoufles, assises de chaises,...**
- Si le linge personnel est confié à la famille, réaliser une mise en quarantaine d'au moins 72 heures dans un sac plastique fermé, identifié. Il est important de traiter en même temps vêtements et linge de lit utilisés depuis les dernières 72 heures (10 jours pour une gale profuse).

• **ATTENTION :** Certains acaricides vendus en supermarché peuvent avoir une composition comparable à ceux vendus en pharmacie. Cependant ils sont vendus pour traiter les acariens de la literie et des poussières de maison et aucun test spécifique n'a été effectué sur le cas particulier de la gale.

### Traitement

- Le traitement médicamenteux prescrit (Ivermectine) doit être pris à distance des repas (2 h), généralement le soir. Une 2<sup>e</sup> prise est à réaliser entre J8 et J14, plus favorablement à J10 (éclosion des œufs).
- L'efficacité du traitement est atteinte 8 à 12 h après la prise du médicament, un traitement de l'environnement le lendemain matin ne présente pas de risque de réinfestation, la personne étant protégée par son traitement.
- Si traitement local par badigeonnage : appliquer avec un pinceau individualisé et au nom du patient, sur peau propre et sèche (douche au savon doux avant), insister sur les lésions et les plis, renouveler l'application sur peau sèche 10 à 15 min après (durée de contact 12 à 24 h) ; mettre des vêtements propres et changer la literie. Pour la fréquence du badigeon, se référer aux modalités du produit utilisé (Vidal). Un badigeon peut être renouvelé une fois si nécessaire, 8 jours après le premier en fonction du médicament utilisé.
- Penser à couper les ongles des résidents.
- L'ensemble des traitements médicamenteux du cas et de son entourage, notamment pour la gale hyperkératosique, est synthétisé dans le document du HCSP de 2012 en page 48 au lien : [file:///C:/Users/01850077/Downloads/hcspr20122209\\_conduitegale.pdf](file:///C:/Users/01850077/Downloads/hcspr20122209_conduitegale.pdf)

### Informations au résident

- Suspendre sa participation aux activités collectives jusqu'à 48 h après la prise du traitement.
- Informer le résident de son maintien en chambre, repas compris.
- Réaliser un lavage simple des mains avant la sortie de la chambre.
- Limiter les déplacements au strict minimum. S'ils sont indispensables, la toilette devra être faite et le résident portera du linge propre.

### Recommandations aux visiteurs

- Envisager le traitement du premier cercle et limiter les visites pendant les 48 h suivant le traitement.
- Port de sur blouse à manches longues et de gants dès l'entrée dans la chambre à éliminer avant la sortie. Réaliser un lavage simple des mains.
- Éviter les contacts avec le résident en dehors du visage durant les 48 h suivant le traitement.
- Ne pas s'asseoir sur le lit, ou y déposer des objets ou des effets personnels.
- Ne pas emporter de linge ou d'objets du résident sans les consignes de l'équipe soignante.

CPias Occitanie, Montpellier  
04 67 33 74 69  
[cpias-occitanie@chu-montpellier.fr](mailto:cpias-occitanie@chu-montpellier.fr)

CPias Occitanie, Toulouse  
05 61 77 20 20  
[cpias-occitanie@chu-toulouse.fr](mailto:cpias-occitanie@chu-toulouse.fr)